



Réforme des retraites : la solution qui s'offre aux cadres supérieurs pour maintenir leur pension à flot

Les nouveaux plans épargne retraite arrivent sur le marché le 1er octobre. Ils pourraient séduire les cadres supérieurs et certaines professions libérales, qui, avec la réforme des retraites, cotiseraient moins et donc verraient leur niveau de pension baisser.

Dans ses préconisations, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, prévoit de limiter les cotisations retraite à 120.000 euros de revenu brut, contre 320.000 aujourd'hui à l'Agirc-Arrco, retraite complémentaire des salariés du privé. Les cadres supérieurs ou encore les professions libérales devront trouver d'autres solutions pour préparer leur retraite. Encore faut-il que les produits proposés soient adaptés. Dès le 1er octobre, résultat de la loi Pacte, de nouveaux produits d'épargne retraite d'entreprise et individuel seront développés. Mais si la réforme des retraites garde ce plafond de cotisations, il faudra quelques ajustements. **Maud Vannier-Moreau**, directrice générale du cabinet actuaires conseils Galea, explique les conséquences d'un tel changement qui pourrait concerner plus de 300.000 actifs.

Capital : Les nouveaux produits d'épargne retraite qui arriveront sur le marché, vont-ils réussir à séduire (...)